

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE RECYCLAGE DE DECHHETS INDUSTRIELS » en abrégé « SIREDI »

Siège Abidjan, Anyama, Quartier-Anyama, Lot 5, 6,
Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25 Avr 2024, et enregistrés au CEPICI le 04 Jun 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE IVOIRIENNE DE RECYCLAGE DE DECHHETS INDUSTRIELS » en abrégé « SIREDI »

Objet : Toutes activités de valorisation des déchets plastiques et électroniques par le recyclage ou autre action visant à obtenir des sous-produits réutilisables . Toutes opérations de valorisation des pneus en fin de vie par le recyclage ou autre action visant à obtenir des sous-produits réutilisables ou de l'énergie. Toutes activités liées à la protection de l'environnement et à la lutte contre la pollution. Toute opération tendant à la prévention et à la réduction de la production de nocivité des déchets. La production et la commercialisation d'énergie (BIOMASSE ET BIODIESEL). Toutes activités de recyclage de déchets industriels solides ou liquides. D'une manière générale, toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, mobilières, immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, susceptibles d'en faciliter l'application ou le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers.

Capital 100,000,000 F CFA divisé en (10000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 10000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social Abidjan, Anyama, Quartier-Anyama, Lot 5, 6,

Ilot 1

Dirigeant(s) M GHAZAL ISMAEL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B12-06121 du 02/07/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°39806/GTCA/RC/2024 du 02/07/2024

